

LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE

Appel à projets 2014

L'association « *LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE* » a pour objectif :

- De favoriser la mise à disposition de biens patrimoniaux au profit d'échanges artistiques à destination des publics,
- D'assurer la promotion et la mixité des Arts,
- De sensibiliser le public à toutes formes d'art et de création,
- D'offrir un soutien aux créateurs,
- De partager avec le public la passion et le savoir des artistes,

La Manifestation Artistique les « *WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE* » aura lieu cette année du vendredi **18 juillet au dimanche 24 août 2014** à JOSSELIN (56), dans la Chapelle Ste Croix.

Elle associera à nouveau une **Exposition d'Art Contemporain aux Arts Vivants**, avec les samedis : **performances artistiques, danse, théâtre, lecture ...** et les dimanches : **des concerts**.

Elle se déroulera sur **6 week-ends**. Ouverture **les vendredis, samedis et dimanches après-midi de 14 heures à 19 heures**.

L'entrée est libre et gratuite pour l'exposition comme pour les spectacles.

Il s'agit d'une coordination de 8 projets :

- 2 installations dans le volume de la chapelle
- une exposition de peintures et/ou photographies...sur les murs de la chapelle
- une exposition de sculptures
- de concerts les Dimanches à 17 heures
- de spectacles (théâtre, danse, lecture ...) les Samedis à 17 heures
- de performances artistiques les Samedis à 17 heures

Projet n°1 : la mise en espace « installation de la Chapelle Ste Croix » (cf plan et photos) : **1 artiste retenu**

L'installation s'intègre dans un lieu où les murs sont réservés à une exposition de peintures et/ou photos.

Elle devra laisser la visibilité des expositions sur les murs et permettre à un public assis d'assister aux concerts, performances, théâtre ...

Est mis à la disposition de l'artiste un volume d'installation d'une longueur totale de 20,80 mètres et d'une largeur de 7,80 mètres.

L'installation devra être majoritairement suspendue (5 poutres à une hauteur de 6,10 mètres du sol et 2 filins installables).

La mise en place sera effectuée par l'artiste en collaboration avec les organisateurs.

Un forfait de 400€, comprenant les frais de mises en place, d'acheminement ainsi que le droit de monstration, est conditionné par l'obtention des subventions demandées et du statut professionnel de l'artiste (n° siret).

Un descriptif et visuel de l'installation devra être joint au dossier (croquis, photo ...).

En cas de projet retenu, une photo sera fournie aux organisateurs qui se chargeront de réaliser un visuel promotionnel de l'événement.

LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE

Appel à projets 2014

Projet n° 2 : la mise en espace « installation dans la petite Chapelle » (cf plan et photos) : **1 artiste retenu**

L'installation s'intégrera dans la nef de la petite Chapelle ou est présent un autel (100x260 cm) et sa Vierge (escamotable).

L'espace total utilisable est de 370x480 cm. La voute est en bois.

La mise en place sera effectuée par l'artiste en collaboration avec les organisateurs.

Un forfait de 200€, comprenant les frais de mises en place, d'acheminement ainsi que le droit de monstration, est conditionné par l'obtention des subventions demandées et du statut professionnel de l'artiste (n° siret).

Un descriptif et visuel de l'installation devra être joint au dossier (croquis, photo ...).

En cas de projet retenu, une photo sera fournie aux organisateurs qui se chargeront de réaliser un visuel promotionnel de l'événement.

Projet n° 3 : « l'exposition de peinture » (cf plan et photos) : **1 ou 2 artistes retenus**

Le nombre total d'oeuvres exposées est de 15 maximum.

Les œuvres (tout support et technique) seront des grands formats (min 100 x100 cm).

L'ensemble présenté devra être cohérent.

L'artiste assurera l'acheminement de ses oeuvres. L'accrochage sera réalisé par les organisateurs.

Un forfait de 200€, comprenant les frais de mises en place, d'acheminement ainsi que le droit de monstration, est conditionné par l'obtention des subventions demandées et du statut professionnel de l'artiste (n° siret).

Un visuel des oeuvres sélectionnées par l'artiste en vue de cette exposition devra être joint au dossier.

En cas de projet retenu, une photo sera fournie aux organisateurs qui se chargeront de réaliser un visuel promotionnel de l'événement.

Projet n° 4 : « l'exposition de photos » (cf plan et photos) : **1 artiste retenu**

Les œuvres photographiques seront mises en place sur des supports rigides (dibond, plexi ...) de format mini 60x80cm.

Le nombre maximum de tirages est de 7. L'ensemble présenté devra être cohérent.

L'artiste assurera l'acheminement de ses oeuvres. L'accrochage sera réalisé par les organisateurs.

Un forfait de 200€, comprenant les frais de mises en place, d'acheminement ainsi que le droit de monstration, est conditionné par l'obtention des subventions demandées et du statut professionnel de l'artiste (n° siret).

Un visuel des oeuvres sélectionnées par l'artiste en vue de cette exposition devra être joint au dossier.

En cas de projet retenu, une photo sera fournie aux organisateurs qui se chargeront de réaliser un visuel promotionnel de l'événement.

LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE

Appel à projets 2014

Projet n° 5 : « l'exposition de sculptures » : 1 artiste retenu

Les œuvres (tous matériaux) seront intégrées à l'ensemble de l'exposition.

Elles seront de taille minimum d'environ 50 cm.

Si elles doivent être présentées sur socle, celui-ci sera fourni par l'artiste.

Le nombre sera à déterminer, en fonction de la taille.

L'artiste assurera l'acheminement de ses œuvres. La mise en place sera réalisée par les organisateurs.

Un forfait de 200€, comprenant les frais de mises en place, d'acheminement ainsi que le droit de monstration, est conditionné par l'obtention des subventions demandées et du statut professionnel de l'artiste (n° siret).

Un visuel des œuvres sélectionnées par l'artiste en vue de cette exposition devra être joint au dossier.

En cas de projet retenu, une photo sera fournie aux organisateurs qui se chargeront de réaliser un visuel promotionnel de l'événement.

Projet n° 6 : « spectacle vivant » : 4 artistes retenus

L'artiste ou le groupe d'artistes assurera un spectacle le Samedi à 17 heures. Il durera environ une heure.

Il se déroulera au bon vouloir de l'artiste, le public pourra être assis ou non.

Le spectacle aura la forme de théâtre, conte, danse (...) et toute expérimentation du monde du spectacle vivant.

Une description du projet avec un visuel (si celui a déjà été produit) devra être joint au dossier.

En répondant au projet, l'artiste précisera la (ou les) date retenue pour sa prestation.

Une rémunération de 200€ par spectacle, incluant les frais de transport et la prestation, est conditionnée par l'obtention des subventions demandées et du statut professionnel de l'artiste (n° siret).

En cas de projet retenu, une photo sera fournie aux organisateurs qui se chargeront de réaliser une affiche spécifique au spectacle.

Projet n° 7 : « concerts » : 6 artistes retenus

L'artiste ou le groupe d'artistes assurera un concert le Dimanche à 17 heures. Il durera environ une heure.

De petite formation, il se produira devant l'autel de la chapelle. Les spectateurs seront assis.

Il sonoriserait lui-même son concert si besoin, sachant que les organisateurs ne disposent d'aucun matériel.

Tous les styles de musiques sont acceptés. Une description du projet avec un support physique ou lien internet (si celui-ci a déjà été produit) sera joint au dossier.

En répondant au projet, l'artiste précisera la (ou les) date retenue pour sa prestation.

Une rémunération de 200€ par spectacle, incluant les frais de transport et la prestation, est conditionnée par l'obtention des subventions demandées et du statut professionnel de l'artiste (n° siret).

En cas de projet retenu, un visuel photo sera fourni aux organisateurs qui se chargeront de réaliser une affiche spécifique au concert.

LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE

Appel à projets 2014

Projet N° 8 : « performance artistique » : 2 artistes retenus

L'artiste ou le groupe d'artistes produira un événement le samedi 19 Juillet ou le 23 Août, avant le vernissage et la clôture de la manifestation « les week-ends de la Chapelle ».
D'une durée d'une heure environ elle débutera à 17 heures. Les spectateurs seront assis ou debout.

La performance s'appuiera sur le concept de mixité des arts et mêlera plusieurs formes artistiques : musique et peinture, musique et danse, danse et musique, vidéo

Les organisateurs ne possédant aucun matériel, l'artiste se chargera de l'ensemble du matériel nécessaire à sa performance.

En répondant au projet, l'artiste précisera la (ou les) date retenue pour sa prestation.

Une rémunération de 200€ par performance, incluant les frais de transport et la prestation, est conditionnée par l'obtention des subventions demandées et du statut professionnel de l'artiste (n° siret).

En cas de projet retenu, un visuel photo sera fourni aux organisateurs qui se chargeront de réaliser une affiche spécifique à la performance.

.....

En cas de vente d'oeuvres, l'association mettra en relation l'acheteur et l'artiste.

L'oeuvre devra rester exposée jusqu'à la fin de la manifestation.

L'association LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE ne prend pas de commission sur les ventes, mais accepte les dons.

L'ensemble de la manifestation est couvert par une assurance multirisques.

.....

Pièces a joindre au dossier :

Dossier de candidature

Liens ou informations sur l'artiste, démarches artistique, projets antérieurs, site ou blog ...

Fiche technique, titres, descriptif rendant compte des œuvres/projets (croquis, photo, support audio/vidéo ...)

Un texte relatif a l'œuvre/projet pour le laborationd'un visuel promotionnel

Un che que de 10€ a l'ordre de l'association LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE, pour frais administratifs

LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE

Dossier de candidature 2014

PROJET N°

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Adresse Mail :

Téléphone :

Site (facultatif) :

N° Siret (facultatif) :

N° Maison des Artistes, Agessa, Urssaf, RC ...(facultatif) :

Je soussigné

désire participer à la manifestation « Les Week-Ends de la Chapelle » qui aura lieu du 18 Juillet au 24 Août 2014,

autorise la reproduction des œuvres/performances dans tous les documents (catalogues, vidéos, web, affiches, invitations, documents de communication, presse, etc.) conçus par l'association « LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE » pour l'évènement sans aucune restriction ou demande de participation financière,

ai bien pris connaissance des impératifs énoncés dans l'appel à candidature, relatifs au dossier pour lequel je m'inscris, à savoir le **projet N°**.....

Pour les projet N° 6, 7 et 8 je précise la (ou les) date retenue pour ma prestation :

Je joins à ce dossier, les éléments permettant aux organisateurs de juger de mon travail.

Fait à Le

Signature

A retourner signé, accompagné d'un chèque de 10 Euros (à l'ordre des week-ends de la chapelle) correspondant aux frais administratifs.

Si vous désirez le retour de votre dossier, merci de nous le signaler.

Limite de réception du dossier le 1^{er} Avril 2014 à :

Les Week-Ends de la Chapelle 4 Rue du Général de Gaulle 56120 JOSSELIN

weekendsdelachapelle@free.fr

LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE, 4 rue du Général De Gaulle, 56120 JOSSELIN

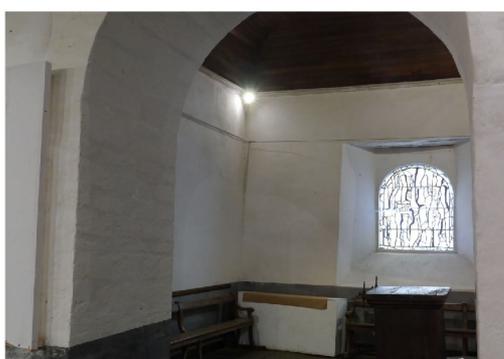
weekendsdelachapelle@free.fr

<http://weekendsdelachapelle.over-blog.com>

LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE 2014
Photos et Plan



La Grande Chapelle : Vue de l'entrée 2 et de l'autel



La Petite Chapelle : Le vitrail et l'autel



Les Poutres et points d'accroche →



La scène et autel principal



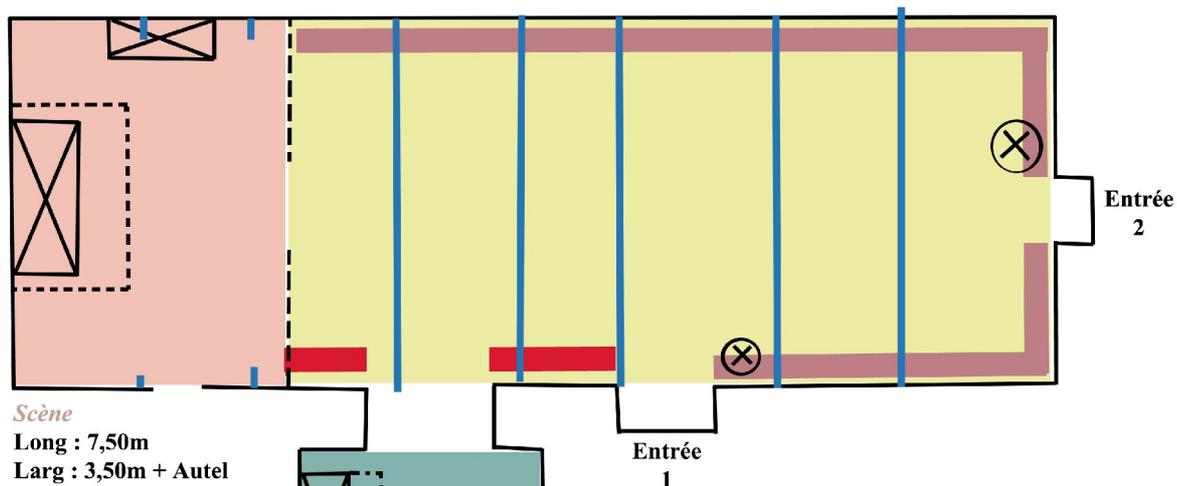
L'entrée 1

LES WEEK-ENDS DE LA CHAPELLE 2014

Photos et Plan

Grande Chapelle

Long : 15,20m
 Larg : 7,80m
 Haut : 6,10m sous poutres



Scène
 Long : 7,50m
 Larg : 3,50m + Autel

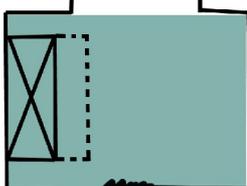
Entrée
 1

Entrée
 2

**Les
 Week-Ends
 de la Chapelle**

**Du 18 Juillet
 au 24 Août 2014**

Chapelle Ste Croix - Josselin (Morbihan)



Petite Chapelle

Long : 4,80m
 Larg : 3,70m
 Haut : 4/5m

Echelle : 1 mètre

- Poutres et ancrage
- Espace Photo
- Espace Peinture
- Grande Chapelle
- Petite Chapelle
- Scène
- ⊗ Gros bénitier